

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 Octobre 2020

L'an deux mil vingt le lundi cinq octobre à vingt heures les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 28/09/2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 10

Nombre de votants : 10

Etaient Présents :

Mesdames, Cécile SEBASTIEN, Ophélie SABOUREAU, Fabienne MAUPIN et Lise NADLER.

Messieurs, Patrick GIRAUD, Eric BOUHET, Jean-Michel PUISSESSEAU, Pierre MARTINIERE, Dany MAUPIN, Alain FORT

Absents :

Mr PERAULT Jackie

Mr MARTINIERE Pierre a été élu secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance Madame le Maire informe le Conseil Municipal du décès ce jour de Monsieur PERAULT Jackie, ancien Maire de la commune et actuel conseiller municipal.

Elle propose de faire une minute de silence en son hommage.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020 :

Le procès-verbal du 7 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance :

- *Avenant à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti - SOREGIES*

TARIFS LOCATION TABLES ET CHAISES

Délibération n°2020/50

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location pour les tables et chaises.

	Tarifs habitant de la Commune
Table	1 €
Chaise	0.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs de location comme ci-dessus.

REVISION LOYER LOGEMENT ROUTE DE BOURESSE

Délibération n°2020/51

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de location du logement situé Route de Bouresse prévoit une révision du loyer à la date anniversaire du contrat soit le 1^{er} novembre.

L'indice de référence des loyers (IRL) retenu est celui du 1^{er} trimestre.

Ainsi, le loyer au 1^{er} novembre 2020 sera de $\frac{403 \text{ €} \times 130,57}{129,38} = 406,70 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette augmentation et décide de fixer le loyer à partir du 1^{er} novembre 2020 à 406 €

BUDGET MAIRIE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Délibération n°2020/52

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur la décision modificative suivante pour des travaux non programmés au budget :

- Les travaux d'aménagement de la cour et de l'entrée de l'école ainsi que le ravalement du mur de l'école pour un montant total de 11 024.95 € TTC. Ces travaux bénéficient d'une subvention du département d'un montant total de 7 349 €.
- Les remplacements de lanternes de l'éclairage public dans diverses rues de la commune.
-

Investissement

Dépenses			Recettes		
article	désignation	montant	article	désignation	Montant
21318 - 133	Travaux Ecole	11 025.00	1323	Département	7 350.00
21538 – 101	Eclairage public	2 161.00			
	Voirie				
2151 - 100		-5 836.00			
total		7 350.00	total		7 350.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 du budget Mairie.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Délibération n°2020/53

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été émis un chèque de 1 457.71 € par GROUPAMA relatif au sinistre qui a eu lieu le 11/05/2020 sur le photocopieur de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser le chèque de 1 457.71 €.

CHEQUES CADHOC PERSONNEL

Délibération n°2020/54

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24 octobre 2011 octroyant des chèques cadeaux au personnel dans la cadre de l'action sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir l'attribution à chaque salarié de ces chèques cadeaux, dans la limite du montant maximum non soumis à cotisation sociales.

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SACPA

Délibération n°2020/55

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une convention a été prise en date du 24 octobre 2018 avec la SACPA afin de prendre en charge 24/24 et 7 jours sur 7, la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique ; le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la conduite des animaux à la fourrière animale.

Cette convention arrivant à son terme, il convient donc de la renouveler pour une période d'un an, de janvier 2021 à décembre 2021.

Le contrat sera reconduit tacitement 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte de renouveler le contrat entre la Commune et la SACPA pour une durée de 1 an renouvelable tacitement 3 fois.**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires au renouvellement du contrat.**

REPARTITION DU FPIC 2020

Délibération n°2020/56

Madame le maire présente au Conseil municipal la délibération du Conseil communautaire du 17 septembre 2020 relative à la répartition du FPIC entre les communes et la Communauté de communes.

L'avis des communes est sollicité compte tenu de la validation au Conseil communautaire pour une répartition libre à plus de 2/3 de ses membres.

Madame le maire présente au conseil municipal le bilan comparatif entre la répartition libre correspondant au pacte fiscal et financier mis en place lors de la création de la CCVG et la répartition de droit commun établie par les services de l'Etat en application de différents critères retenus pour cette répartition.

Madame le maire précise que la répartition libre nécessite un vote favorable des 55 communes membres, faute d'accord des 55 communes, c'est la répartition de droit commun qui sera appliquée.

Madame le maire propose au Conseil municipal de se positionner pour une répartition libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la répartition libre proposée par le Conseil communautaire du 17 septembre 2020.

REPRISE DE CONCESSION

Délibération n°2020/57

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande qui a été faite pour la demande de rachat de la concession de Monsieur TABUTEAU Guy.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le rachat de la concession de Monsieur TABUTEAU Guy.

MISE EN PLACE MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Délibération n°2020/58

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un marché communal sur le parking de la salle des fêtes côté parc conformément à l'article L2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la création d'un marché communal sur le parking de la salle des fêtes côté parc pour les commerces ambulants alimentaires et non alimentaires.

- Un règlement intérieur précisera les modalités d'installation et de stationnement.
- Aucun droit de place ne sera demandé.
- L'occupation du domaine public sera stipulée par un arrêté du Maire.
- Le stationnement des véhicules sera précisé par arrêté du Maire.

SOREGIES : AVENANT CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI

Délibération n°2020/59

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération, en date du 30 juillet 2018, il avait été autorisé à signer une convention avec Sorégies pour l'accompagnement à la rénovation énergétique du patrimoine bâti jusqu'au 31 décembre 2020.

Le décret n°2019-1320 du 9 décembre 2020 relatif aux certificats d'économies d'énergie prolonge le dispositif jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Maire propose de signer l'avenant à la convention pour l'accompagnement à la rénovation énergétique du patrimoine bâti jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pour l'accompagnement à la rénovation énergétique du patrimoine bâti jusqu'au 31 décembre 2021.

NOMINATION D'UN REFERENT POUR LE BOÎTE A LIVRES

Madame le Maire fait part de l'installation de la boîte à livres réalisée par les jeunes de Mazerolles lors du chantier jeunes du mois d'août 2020. Celle-ci se situe derrière l'abri bus coté parc.

Elle informe également qu'il n'y a pas de livres à l'intérieur pour le moment étant donné le contexte sanitaire. La mise en route se fera dès que possible.

Afin de contrôler le contenu des livres qui y seront déposés et leur état il convient de nommer un référent « boîte à livres ».

Madame NADLER Lise se porte volontaire pour être la référente « boîte à livres ».

Un règlement sera également mis en place et affiché.

Il a également été évoqué l'aménagement de cet espace afin de créer un lieu de détente agréable.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

- 28 route de Poitiers
- La Maréchaude

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

- Informe le Conseil Municipal d'une nouvelle démission au sein du conseil, Mme MEMIN Isabelle pour des raisons personnelles. Suite à cette nouvelle démission et au décès de Monsieur Jackie PERAULT, Madame le Maire informe que le nombre de poste de conseiller vacant à ce jour est des 5. Dans ce cas, la commune est dans l'obligation de procéder à des élections afin de combler les sièges vacants. Elle explique qu'il s'agira d'une élection partielle, uniquement pour élire 5 nouveaux conseillers.
- Fait part de l'arrivée de renforts pour le personnel de la commune, soit : une personne à raison de 10h/semaine pour l'entretien des locaux, une autre personne au service technique pour palier le mi-temps thérapeutique de notre agent Monsieur CLEMENT Kleber et le congé paternité de Monsieur ROUIL Alexis. Madame BELLICAULT Corinne secrétaire de Gouex intervient également en appui au secrétariat pendant 2 après-midi par semaine.
- Evoque la possible installation de bancs dans le cimetière.
- Rappelle la présence du Food Truck Charlie Fish and Chips tous les jeudis soir sur le parking de l'abri bus et signale que celui-ci fonctionne très bien, il y a beaucoup de commandes de passées chaque soir.

- Fait remonter une demande faite par plusieurs personnes de construction d'un garage à vélos et scooters sur le côté de l'abri bus pour les jeunes qui prennent le bus.
- Donne lecture du courrier de Monsieur VALENTIN relatif à une proposition de cession de maison à la commune. Le bien se situe route de Poitiers. Après discussion et à l'unanimité, la commune ne souhaite pas acquérir ce bien mais remercie toutefois Monsieur VALENTIN pour son offre.
- Informe que le traditionnel repas de fin d'année des aînés de la commune n'aura pas lieu au vu du contexte sanitaire lié à la crise de la Covid-19. Cependant la commission fêtes et cérémonies a décidé de remplacer ce repas par un panier gourmand. Ils seront livrés par les membres du Conseil Municipal chez chaque personne de plus de 65 ans, de fin novembre à début décembre.
- Rappelle que dans le cadre de la commission vie associative, les associations ont été conviées à une réunion de présentation afin de connaître les projets de chacune. La commission remercie les associations présentes.
- Indique que la commission commerce et artisanat se déroulera le 15 octobre avec les artisans et commerçants du secteur.
- Informe qu'il a été signé avec le MUC86, une convention pour l'utilisation du stade, du matériel et des locaux. L'ASML n'interviendra plus sur le stade de Mazerolles. Les jeunes du groupement des 3 vallées sont maintenant pris en charge par le MUC86 lors des animations faites sur Mazerolles. Il a également été demandé de passer le rouleau sur le stade plus régulièrement.
- Informe que l'école va organiser le 14 octobre une matinée « nettoyons la nature » afin de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement.
- Donne suite du dossier des éoliennes, un article est paru dans la presse afin d'informer plus largement la population de l'opposition du conseil municipal à la poursuite du projet. Un courrier en recommandé a été également envoyé à la société Volkwing pour l'en informer. Une pétition à l'initiative d'habitants est disponible pour signature à la Mairie. Si les règles sanitaires le permettent une réunion publique devrait être organisée afin d'informer la population et de recueillir leurs avis sur le projet.
- Informe qu'une personne en TIG (Travail d'Intérêt Général) va être prise sur la commune. 120 heures de travail doivent être réalisées par cette personne avant le mois de mars. Elle travaillera aux services techniques uniquement les matins et sera encadrée par Monsieur CLEMENT Kleber.
- Informe de la mise en place d'une application CytiKomi afin de communiquer des informations diverses aux habitants de la commune : culturelles, alertes, informations de travaux, de coupure de courant. Cette application est gratuite. De la communication sera faite afin d'en informer les habitants.
- Soulève un problème lié au bus du mercredi midi qui se gare sur le passage piéton de l'école. Il a été fait auprès de la CCVG un devis pour ouvrir un nouveau parking au-dessus du premier (place du châtaignier) et une place de stationnement sera spécialement faite pour que le bus puisse stationner en toute sécurité pour les enfants.

TOUR DE TABLE :

Mr MARTINIERE Pierre : rend compte au Conseil Municipal de la réunion concernant la déviation de la RN 147 avec la DREAL et le Département. Il rappelle la demande d'une aire de covoiturage et souligne qu'il convient d'envoyer un courrier afin d'en faire la demande.

Suite à la réunion du Simer un nouveau bureau a été élu sous la Présidence de Monsieur ROYER. Il informe également que de grands changements concernant le tri des déchets sont attendus pour 2023.

Enfin concernant la demande des anciens combattants pour l'inscription des guerres sur leur drapeau, deux devis ont été demandés, l'un pour uniquement le rajout des inscriptions et le second pour un nouveau drapeau.

Mr FORT Alain : informe qu'il a demandé un rendez-vous pour faire des devis concernant l'aménagement et l'entretien paysager pour la traverse du pont. Un devis a également été demandé pour route de Gouex, afin de mettre des chicane permettant de ralentir les voitures.

Les travaux du pont du Goberté sont terminés, il ne reste que le garde-corps à poser il est en commande et devrait arriver d'ici peu.

L'aménagement du columbarium dans le cimetière est en cours, il est réalisé par les agents techniques. Une plateforme en béton sera faite pour y mettre des conteneurs poubelles au lieu du tout-venant.

Avec le confinement, l'élagage des chemins n'a pas été fait par la CCVG, un état des lieux sera à faire afin de le proposer dans les projets.

Mme SABOUREAU Ophélie : Fait part de l'avancé du bulletin municipal, une nouvelle réunion avec la commission communication va être faite.

Demande s'il serait possible de signaler le lavoir par un panneau.

Mr BOUHET Eric : revient sur la réunion avec Orange au sujet de l'installation d'un pylône (24m) sur la commune pour améliorer le réseau 4G et 3G.

Fin de séance : 23h00



**Le Maire
MAUPIN Fabienne**

